

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance n° 8 du jeudi 29 septembre 2022 – 18 heures 30 – salle de la mairie

Présents : MARRET Serge, SABATIER Sébastien, CELERIER Patrick, RIBES Bénédicte, HAGER Maryvonne, GUILHEM Louis, BORREL Marie-Andrée formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : GRIX Suzanna à MARRET Serge ; BELFIORE Mauricette à HAGER Maryvonne.

Absent(s) excusé(s) : Néant.

Absent(s) : MONIÉ Florian.

M. le maire ouvre la séance à 18h30.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1 - Approbation du PV du conseil du 05 septembre 2022 – Présentation Serge Marret.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le Procès-Verbal du conseil du 05 septembre 2022.

2- Examen du nouveau projet de DOO du SCoT de la Communauté de communes de la région lézignanaise Corbières-Minervois.

Le maire indique que le projet de DOO du SCoT a été adressé à chaque membre du Conseil il y a quelques jours afin que chacun le lise et puisse exprimer son ressenti sur ce texte.

La révision du SCoT est rendue d'autant plus nécessaire que les premiers décrets d'application de la loi Climat et Résilience sont parus au Journal officiel, même s'ils sont contestés.

Les dispositions de ce DOO sont présentées aux membres du Conseil municipal qui décident unanimement de saisir le Président de la Communauté de communes sur la façon dont il a été élaboré et, en particulier :

- La rapidité étonnante avec laquelle le cabinet d'études veut conclure en janvier 2023 la réflexion sur le SCoT.
- L'absence totale de transparence dans le choix de certains critères de classement des communes par catégories, sur le calcul de la consommation de foncier par extension entre le 01/01/2011 et le 30/01/2021,
- Sur le choix politique qui en résulte en matière de répartition des superficies à construire en « extension » selon les quatre catégories de communes qui a évolué entre juin et septembre 2022.
- Sur l'absence d'éléments en matière de répartition des « droits à construire » au sein des 4 catégories de communes.

En conclusion, le Conseil municipal, même s'il est conscient des efforts à faire pour maîtriser l'artificialisation des sols s'oppose au projet de DOO qui leur est soumis. Il valide, à l'unanimité, le projet de lettre au Président de la CCRLCM qui leur est proposé par le Maire et qui est joint en annexe.

Informations diverses

- La commune a acquis la maison de Reine Dusseau le 16 septembre 2022.
 - PUP Christophe Lanta : la 1^{ère} réunion de chantier a eu lieu ce matin du 29/09
 - PUP Ortéga : Le projet de PUP sera soumis au prochain Conseil municipal.
 - Lotissement des Jeiches : M. Miraglia a reçu un devis pour l'AEP et assainissement qu'il trouve trop élevé.
 - Lieu de la Fête de l'intercommunalité : Le conseil ne se montre pas favorable pour la tenir à Tourouzelle.
 - Quelques informations sur les réunions à venir :
- PCAET lundi 3 octobre
 - Réunion avec l'ATD le 6 octobre
 - COPIL Eoliennes mardi 4 octobre 18h
 - Réunion avec l'ATD le 6 octobre
 - Réunion cantonale avec les conseillers départementaux le 6 o
 - Réunion PUP Lanta frères/Mme Mazard le 17 octobre
 - Réunion PLU le 19 octobre à 14h

Prochain Conseil municipal le lundi 24 ou le jeudi 27 octobre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le maire.